

Remplace la date 11-févr.-2022

Date de révision 06-févr.-2026

Numéro de révision 5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 15230

Numéro du fiche de données de sécurité 15230

Nom du produit DOWSIL 2418 RELEASE EMULSION

Autres moyens d'identification

UFI MH7-S0HP-Y009-KWQ4

Synonymes DOW CORNING 2418 RELEASE EMULSION

Substance pure/mélange Mélange

Contient POLY(OXY-1,2-ETHANEDIYL), ALPHA.-(2-PROPYLHEPTYL)-.OMEGA.-HYDROXY-

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Formulation ou reconditionnement : Formulation & (re)conditionnement de substances et mélanges.
Liant
Agent de libération
Agent nettoyant
Automobile
Utilisation industrielle
Utilisation professionnelle
Utilisation par les consommateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
FRA
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 1 - (H318)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient POLY(OXY-1,2-ETHANEDIYL), ALPHA.-(2-PROPYLHEPTYL)-.OMEGA.-HYDROXY-

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

EUH208 - Contient 1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine

P261 - Éviter de respirer les aérosols

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé

**Toxicité pour le milieu aquatique
inconnue**

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers

De l'hydrogène gazeux peut être libéré. L'hydrogène est inflammable et peut former des mélanges explosifs avec l'air. Éviter le contact avec : Eau. Alcools. Acide. Bases. Agent oxydant.

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux
perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
POLY(OXY-1,2-ETHANEDIYL), ALPHA.-(2-PROPYLHEPTYL)-.OMEGA.-HYDROXY- 160875-66-1	>= 4.0 - <= 5.0 %	Aucune donnée disponible	-	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-
1,2-BENZISOTHAZOLIN-3-ONE 2634-33-5	>= 0.021 - <= 0.032 %	01-212076154 0-60-XXXX	220-120-9 (613-088-00-6)	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1A (H317) Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 2 (H330) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Skin Sens. 1A :: C>=0.036%	1	1

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
POLY(OXY-1,2-ETHANEDIYL), ALPHA.-(2-PROPYLHEPTYL)-.OMEGA.-HYDROXY- 160875-66-1	> 300 - < 2 000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
1,2-BENZISOTHAZOLIN-3-ONE 2634-33-5	450 mg/kg	Aucune donnée disponible	0.21 mg/L	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Le personnel de premiers secours doit porter un équipement de protection approprié lors de tout sauvetage. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Jetez les articles qui ne peuvent pas être décontaminés, y compris les articles en cuir tels que les chaussures, les ceintures et les bracelets de montre.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Le produit contient une substance allergène qui, chez les personnes prédisposées, peut provoquer une réaction allergique. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Yeux	Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Les brûlures oculaires chimiques peuvent nécessiter une irrigation prolongée. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Le traitement de l'exposition doit viser à contrôler les symptômes et l'état clinique du patient.
------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression. Agent chimique sec.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. L'exposition aux produits de combustion peut constituer un danger pour la santé.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Formaldéhyde.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Suivre les précautions pour une manipulation sûre décrites dans cette fiche de données de sécurité.
Autres informations	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage	Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Le matériau récupéré doit être stocké dans un récipient ventilé. L'événement doit empêcher l'eau de pénétrer, car une réaction supplémentaire avec les matériaux déversés peut se produire, ce qui pourrait entraîner une surpression du récipient. De l'hydrogène gazeux peut être libéré. L'hydrogène est inflammable et peut former des mélanges explosifs avec l'air. Éviter le contact avec : Eau. Acide. Bases. Alcools. Agent oxydant.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Ne pas avaler. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Évitez de renverser. Éviter le rejet dans l'environnement. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Les contenants vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation	Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Conserver à l'écart des matériaux suivants. Agents comburants forts.
Matériaux d'emballage	Ne pas stocker ni utiliser de contenants autres que l'emballage d'origine du produit.
Classe d'entreposage (TRGS 510)	LGK 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Utilisation(s) particulière(s)**

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition****Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE 2634-33-5	-	0.966 mg/kg [4] [6]	6.81 mg/m ³ [4] [6] 0.5 mg/L [5] [7]

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
 [5] Effets localisés sur la santé.
 [6] À long terme.
 [7] À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible**Notes****Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE 2634-33-5	1.2 mg/kg [4] [6]	0.345 mg/kg [4] [6]	1.2 mg/m ³ [4] [6]

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
 [6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE 2634-33-5	4.03 µg/L	1.1 µg/L	0.403 µg/L	110 ng/L	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE 2634-33-5	49.9 µg/kg	4.99 µg/kg	1.03 mg/L	3 mg/kg	-

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adaptée.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN ISO 16321-1.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Porter des gants de protection en caoutchouc butyle	> 0.35 mm	> 240 minutes
	Rubber (natural, latex)	> 0.35 mm	> 240 minutes
	Porter des gants de protection en Néoprène™	> 0.35 mm	> 240 minutes
	Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »).	> 0.35 mm	> 240 minutes
	Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL")	> 0.35 mm	> 240 minutes
	Polychlorure de vinyle (PVC).	> 0.35 mm	> 240 minutes

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

Protection respiratoire**Type de filtre recommandé :**

Utiliser une protection respiratoire adaptée.

Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Type de filtre :. Type AP2.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	blanche
Odeur	Léger/légère
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété**Valeurs****Remarques • Méthode**

Point de fusion / point de congélation

Indéterminé(e)(s).

Point d'ébullition initial et intervalle > 35 °C

@ 760 mmHg.

d'ébullition		
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Point d'éclair	> 100 °C	Closed cup.
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible.
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH	7	
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique	90 cSt	@ 25 °C.
Viscosité dynamique		Aucune information disponible.
Hydrosolubilité		Indéterminé(e)(s).
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		Indéterminé(e)(s).
Pression de vapeur		Aucune information disponible.
Densité relative	1.00	
Masse volumique apparente		Aucune information disponible
Densité de liquide		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		non applicable.
Granulométrie		Aucune information disponible
Distribution granulométrique		Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

Propriétés explosives	Non considéré comme explosif.
Liquides inflammables	Indéterminé(e)(s)
Matières solides inflammables	non applicable
Substances et mélanges auto-échauffants	La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification comme comburant
Corrosif pour les métaux	Non corrosif pour les métaux

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation.
------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
-----------	--------------------------------------

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Les matériaux suivants peuvent réagir avec le produit: Agents comburants forts. En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire. Températures supérieures à
--------------------------------------	---

150 °C / 300 °F. Formaldéhyde. Produits de décomposition dangereux seront formés à des températures élevées. De l'hydrogène gazeux peut être libéré. L'hydrogène est inflammable et peut former des mélanges explosifs avec l'air. Éviter le contact avec : Eau. Alcools. Acide. Bases. Agent oxydant. Métaux. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Formaldéhyde. Benzène.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact oculaire	Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires.
Contact avec la peau	Non irritant pendant l'utilisation normale.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

DL50 par voie orale DL50 par voie orale > 5000 mg/kg
DL50, voie cutanée DL50, voie cutanée > 2000 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
POLY(OXY-1,2-ETHANEDIYL), ALPHA.-(2-PROPYLHEPTYL)-. OMEGA.-HYDROXY-	> 300 - < 2000 mg/kg	-	-
1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE	450 mg/kg	> 2000 mg/kg (Rat)	0.21 mg/L (Dust/mist)

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Non irritant pendant l'utilisation normale.

POLY(OXY-1,2-ETHANEDIYL), ALPHA.-(2-PROPYLHEPTYL)-.OMEGA.-HYDROXY- (160875-66-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée de rougeurs locales.

1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE (2634-33-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		Cutané(e)			Provoque une irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires.

POLY(OXY-1,2-ETHANEDIYL), ALPHA.-(2-PROPYLHEPTYL)-.OMEGA.-HYDROXY- (160875-66-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires

1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE (2634-33-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
EPA OPP 81-4	Lapin	œil			Provoque de graves lésions des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Le produit contient une substance allergène qui, chez les personnes prédisposées, peut provoquer une réaction allergique. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE (2634-33-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
EPA OPP 81-6	Cobaye	Cutané(e)	Peut provoquer une réaction allergique cutanée

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Informations sur les composants

1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE (2634-33-5)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE 476 OCDE 471 OCDE 473 OCDE 486 OECD 474		Non classé

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE (2634-33-5)

Méthode	Espèce	Résultats
EPA OPPTS 870.3800	Rat	Non classé

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE (2634-33-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
EPA OPP 82-1	Rat	Oral(e)	69 mg/kg pc/jour	90 jours	NOAEL Non classé

Danger par aspiration Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

POLY(OXY-1,2-ETHANEDIYL), ALPHA.-(2-PROPYLHEPTYL)-.OMEGA.-HYDROXY- (160875-66-1)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	> 10 - 100 mg/L	48 heures	
Toxicité aiguë	Algues Scenedesmus subspicatus	CE50	> 10 - 100 mg/L	72 heures	
Toxicité aquatique chronique	Poisson	NOEC	> 1 mg/L		

1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE (2634-33-5)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 :	Poisson	CL50	2.15 mg/L	96 heures	Toxique pour les

Poisson, essai de toxicité aiguë					organismes aquatiques
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Crustacés	CE50	2.9 mg/L	48 heures	Toxique pour les organismes aquatiques
	Algues	CEr50	0.108 mg/L	72 heures	Très toxique pour les organismes aquatiques
	Algues	CE10	0.026 mg/L	72 heures	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

POLY(OXY-1,2-ETHANEDIYL), ALPHA.-(2-PROPYLHEPTYL)-.OMEGA.-HYDROXY- (160875-66-1)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B)	28 jours	Biodégradation > 60 %	Facilement biodégradable

1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE (2634-33-5)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai MITI modifié (I) (TG 301 C)	63 jours	85% Biodégradation	N'est pas facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE	0.7

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	Ne pas déverser dans les égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau. Ce produit, s'il est éliminé non utilisé et non contaminé, doit être traité comme un déchet dangereux conformément à la directive 2008/98/CE, à condition qu'il remplisse les critères énumérés à l'annexe III de cette directive. Toute pratique d'élimination doit être conforme à toutes les lois nationales et provinciales, ainsi qu'aux arrêtés municipaux et locaux régissant les déchets dangereux. Pour les matériaux usagés, contaminés et résiduels, des évaluations complémentaires peuvent être requises.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
- 14.5 Dangers pour l'environnement Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE 2634-33-5	RG 65

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Réglementation Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil.

non applicable

Product restricted per REACH Annex XVII: 3. 75

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE - 2634-33-5	75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE - 2634-33-5	Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Type de produits 6 : Protection des

	produits pendant le stockage Type de produits 9 : Produits de protection des fibres, du cuir, du caoutchouc et des matériaux polymérisés Type de produits 11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication Type de produits 12 : Produits anti-biofilm Type de produits 13 : Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
--	--

Inventaires internationaux

TSCA	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECI	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA	- Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDL	- Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS	- Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS	- Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC	- Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL	- Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS	- Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC	- Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC	- Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H330 - Mortel par inhalation
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Préparée par Lisa Bland
Préparée par

Remplace la date 11-févr.-2022

Date de révision 06-févr.-2026

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et

de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité